

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2019**

Etaient présents : René GROSJEAN – François BRESSON – Maryse GARNICHET – Raymond GOGNIAT – Gilles HEINRICH – Odile MAHLER – Philippe PEROZ – Jean-Pierre SALVADOR – Jean-Luc SCHERRER – Sylvie TREPPO.

Etaient absentes excusées : Karine FRANÇOIS – Christelle FREY - Isabelle HABOURDIN-JACQUET – Carole MONTAGNON.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les besoins de trésorerie de la Commune, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie.

Il rappelle également au Conseil Municipal la délibération du 09 mars 2018, sollicitant l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de LA BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE et fixant son montant à 250 000.00 €.

La convention arrivant à échéance, il est nécessaire de la renouveler à compter du 28/03/2019. L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de la proposition remise par LA BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, accepte que cette convention soit renouvelée aux conditions fixées ci-dessous :

- ⇒ Montant : 250 000.00 €
- ⇒ Durée : 12 mois
- ⇒ Taux variable : EURIBOR 3 mois + marge 1,10 %
- ⇒ Paiement des intérêts : décompte trimestriel
- ⇒ Frais et commissions : 0,20 %

Le Conseil Municipal approuve la décision et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE - DOMAINE DE L'EAU : ASSAINISSEMENT COLLECTIF, AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04/11/2016 renouvelant la convention signée avec le Département de la Haute-Saône et portant sur la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Aujourd'hui, l'Assemblée Départementale lors de sa session relative au vote du budget primitif 2019 a révisé sa tarification.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant proposé par le Département.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les termes de l'avenant et autorise le Maire à signer celui-ci.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE – REPARTION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est important de sécuriser au maximum les points qui demeurent dangereux dans toute l'agglomération.

Il est donc impératif de sécuriser les zones en réalisant des aménagements sécuritaires.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de sécuriser une partie de la route départementale en direction d'Errevet en apposant des panneaux pour réduire la vitesse et sécuriser les sorties d'habitations, Aussi, Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Département au titre de la répartition et l'utilisation des amendes de police.

TRAVAUX VOIRIE 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des diverses estimations sommaires de travaux établies par des entreprises et concernant la réfection et divers aménagements de voirie des voies communales et départementales.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de faire entreprendre les travaux suivants :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
- réfection de voirie rue d'Echavanne	25 800.00 €	30 960.00 €
- réfection rue de la Gode-Biche,	5 625.00 €	6 750.00 €
- réfection rue du Rejarret,	7 875.00 €	9 450.00 €
- réfection rue d'Evette,	20 855.00 €	25 026.00 €
Soit un total de	60 155.00 €	72 186.00 €

AMENAGEMENT FONCIER – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX CONNEXES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 mars 2016 relative aux travaux connexes. Le programme de travaux connexes a pour objet l'exécution des travaux à réaliser sur les chemins existants ou créés dans le cadre du remembrement lié à l'aménagement foncier. L'aménagement foncier sur le territoire de la Commune est terminé depuis 2015. Une première tranche de travaux a été exécutée ; aujourd'hui, il est nécessaire d'assurer une continuité à ces travaux.

Un avant-projet avait été évalué en 2013 à 153 115.00 € HT.

Suite à la délibération du 09 mars 2018, le Conseil Municipal a décidé de répartir ces travaux, évalués à environ 100 000 €, sur quatre années.

En 2018, une 1^{ère} tranche a été réalisée et pour 2019, Monsieur le Maire propose de réaliser une 2^{ème} tranche (*sur les 4 envisagées*), à hauteur de 25 000.00 €.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de continuer la réalisation des travaux connexes échelonnés sur les quatre années prévues et sollicite l'octroi de subventions du Conseil Départemental dans le cadre des travaux connexes à l'aménagement foncier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.